

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 31/10/2024 - 146225 - 2002 B 19859 - 444 786 511 - GRDF

GRDF
Société anonyme au capital de 1 835 695 000 Euros
Siège social : 6, rue Condorcet – 75 009 PARIS

444 786 511 RCS PARIS

EXTRAIT PROCES-VERBAL N°02/20

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi dix-sept juin à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'administration de la société GRDF se sont réunis sur convocation de leur Président.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

ETAIENT PRESENTS :

Xavier PERRET	Administrateur, Président du Conseil d'administration
ENGIE Représentée par Cécile PREVIEU	Administrateur
ENGIE NEW VENTURES Représentée par Pierre CHAMBON	Administrateur
COGAC Représentée par Marie CARLO	Administrateur
ENGIE GROUP PARTICIPATIONS Représentée par Raphaëlle CASTILLON	Administrateur
SPERANS Représentée par Guillaume GILLET	Administrateur
ENGIE NEW VENTURES Représentée par Eric STAB	Administrateur (en visio-conférence)
Françoise THIEBAULT	Administratrice indépendante
Christian PIERRET	Administrateur indépendant
Thierry FAUX	Administrateur élu par les salariés
Denis JASMIN	Administrateur élu par les salariés
Pierre NGUYEN TRONG	Administrateur élu par les salariés

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Laurence POIRIER-DIETZ	Directrice Générale
Alexandre CHEVALLIER	Commissaire du Gouvernement
Philippe VIOLE	Responsable de la conformité
Sandrine MAS	Représentante du CSE central
Nadia LAADOULI	Commissaire aux Comptes DELOITTE & ASSOCIES

Lucie VERMEULEN-CAVROIS
Liliane WIETZERBIN

Commissaire aux Comptes DELOITTE & ASSOCIES
Secrétaire du Conseil d'administration

Serge CLERENS
Frederic MARTIN
Marie-Françoise LHUBY
Patrick GAUSSENT
Jérôme CHAMBIN
Hugues MALINAUD
Stéphane GRIT

GRDF
GRDF
GRDF
GRDF
GRDF
GRDF
GRDF

Pour les parties
les concernant

La secrétaire indique que les administrateurs viennent d'être renouvelés par l'Assemblée Générale, et que le Conseil doit nommer son Président.

La secrétaire du conseil indique que conformément à l'article 1.2 du règlement intérieur, M. Christian PIERRET assurera la Présidence de la séance jusqu'à cette désignation.

Christian PIERRET indique que les mandats des administrateurs nommés en 2020 ont pris fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a précédé le Conseil. Cette assemblée générale a procédé au renouvellement de 9 administrateurs :

- Xavier PERRET
- Christian PIERRET
- Françoise THIEBAULT
- ENGIE : Cécile PREVIEU
- SPERANS : Guillaume GILLET.
- ENGIE NEW VENTURES : Pierre CHAMBON.
- GDF SUEZ INFRASTRUCTURES : Eric STAB.
- ENGIE GROUP PARTICIPATIONS : Raphaëlle CASTILLON
- COGAC : Marie CARLO

Christian Pierret précise que trois nouveaux administrateurs représentant les salariés ont été élus le 15 mars 2024 et siègent également à ce Conseil :

- Thierry FAUX
- Denis JASMIN
- Pierre NGUYEN TRONG

Christian Pierret demande aux deux nouveaux membres du conseil de bien vouloir se présenter.

[.....]

Il constate que le quorum est atteint, **12 administrateurs sur 12** étant présents et que le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est rappelé :

- Nomination du Président du Conseil d'administration
- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 20 mars 2024
- Nomination des membres des comités pour approbation
- Situation de l'entreprise / résultats de prévention sécurité à fin mai 2024

- Présentation du Projet d'Entreprise
- Plan triennal d'investissements 2024 – 2026 pour approbation
- Rapport du Président du Comité des investissements
- Fond Vert SIGEIF pour approbation
- Projet VERDIVIA pour approbation
- Rapport de l'Inspecteur Général de la Sécurité
- Evaluation du fonctionnement du conseil d'administration
- Questions diverses

[.....]

1. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après délibération, Xavier PERRET est nommé à l'unanimité (moins la voix de l'intéressé, qui ne participe pas au vote) Président du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Christian PIERRET lui adresse, en son nom et celui des membres du Conseil, ses félicitations ainsi que ses remerciements pour la qualité du travail accompli lors de son précédent mandat.

Xavier PERRET remercie le Conseil pour la confiance qu'il lui témoigne en renouvelant son mandat. Il déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées et n'être atteint ni par une incompatibilité, ni par une interdiction pouvant l'empêcher d'exercer ces fonctions.

Il ajoute qu'il a grand plaisir également à accueillir les trois nouveaux membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Christian PIERRET cède à Xavier PERRET la présidence de la séance.

Ce dernier profite du renouvellement du Conseil pour rappeler, comme c'est l'usage, quelques principes à respecter dans l'exercice du rôle d'administrateur.

Être administrateur implique de respecter, comme les autres personnes qui assistent au Conseil, une déontologie dont les points majeurs sont la défense et la promotion de l'intérêt social, le devoir de réserve et l'obligation de confidentialité.

L'article 11 du règlement intérieur du Conseil d'administration de GRDF précise que les membres du Conseil sont tenus « à une obligation absolue de confidentialité à l'égard des informations qui leur sont communiquées dans le cadre de leurs fonctions, ou débattues lors des réunions du Conseil. [...] En particulier, les débats eux-mêmes, les procès-verbaux qui en rapportent les termes, les rapports et les documents adressés au Conseil sont confidentiels et ne sont pas diffusables ».

Ces principes sont également rappelés dans l'article 6 de la charte de l'administrateur en annexe du règlement intérieur.

Il rappelle que le strict respect de la confidentialité va de pair avec la richesse des débats du Conseil et recommande aux administrateurs, s'ils souhaitent communiquer, de se rapprocher de la Secrétaire du Conseil d'administration, Liliane WIETZERBIN, pour clarifier au préalable toute question sur la confidentialité de certains dossiers ou de certaines données.

[.....]

POUVOIRS A CONFERER POUR LES FORMALITES

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, et particulièrement à LEXTENSO Services, domicilié à La Grande Arche La Défense – Paroi nord, 1 Parvis de La Défense, 92 044 Paris La Défense Cedex, à l'effet d'effectuer tous dépôts et publications nécessaires et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du Conseil d'administration

DocuSigned by:

D39A312009B1405...

Xavier PERRET